



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 60 a) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions

liées au développement : mise en œuvre
de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/213, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'évaluation de la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), avec des recommandations sur le maintien de la dynamique qu'elle avait engendrée. Le rapport fait le bilan des principaux événements qui ont marqué la Décennie, notamment le renforcement de l'engagement pris d'éliminer la pauvreté aux niveaux national et international. Il examine les obstacles rencontrés dans la lutte contre la pauvreté et les initiatives concrètes entreprises lors de la Décennie. Le rapport se termine par une série de recommandations que devra examiner l'Assemblée.

* A/62/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 61/213, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'évaluation de la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), avec des recommandations sur le maintien de la dynamique qu'elle a engendrée.

2. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) a été proclamée par l'Assemblée générale à sa cinquantième session dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹. Elle faisait suite à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) et avait pour but d'appuyer une action soutenue à plus long terme visant à mettre en œuvre intégralement et efficacement les engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies.

3. La Décennie, dont la portée était vaste et générale, s'appuyait sur l'approche globale du Sommet, qui visait à éliminer la pauvreté dans le cadre de la réalisation d'un développement durable axé sur la personne (voir la résolution 51/178). Sa proclamation traduisait un constat, celui de la nature multidimensionnelle et complexe de la pauvreté et de la nécessité de créer un contexte général et des politiques qui, aux échelons international et national, seraient de nature à conduire à l'élimination de la pauvreté.

4. Le présent rapport donne un aperçu de la manière dont l'engagement pris pour éliminer la pauvreté a été accompli aux niveaux national et international et examine les principaux obstacles rencontrés par les pays et par la communauté internationale dans la lutte qu'ils mènent pour atteindre cet objectif. Il met également en exergue certaines des initiatives concrètes prises lors de la Décennie et présente des recommandations que devra examiner l'Assemblée.

II. Principaux événements ayant marqué la Décennie

A. Engagement en faveur de l'adoption de mesures à l'échelon national et de l'appui international

5. Ayant jugé, lors du Sommet mondial pour le développement social, que l'élimination de la pauvreté était un impératif éthique, social, politique et économique de l'humanité, les gouvernements sont convenus de mettre au point des stratégies nationales et de définir des objectifs spécifiques assortis de délais pour éliminer la pauvreté absolue. Le Sommet a permis de lancer un appel aux gouvernements pour qu'ils axent leurs efforts et leurs politiques sur l'élimination des causes profondes de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux de tous, en particulier les femmes et autres groupes vulnérables, et la fourniture aux pauvres d'un accès aux ressources productives – notamment au crédit, à l'enseignement et à la formation. Dans le cadre de cet engagement, les gouvernements devaient renforcer les moyens et les capacités permettant aux populations, en particulier aux pauvres, de participer à la prise de décisions

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II.

concernant l'adoption de politiques et règlements susceptibles de réduire les inégalités et de leur permettre de bénéficier d'une amélioration de la situation de l'emploi et des débouchés économiques.

6. Tout en reconnaissant que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'éliminer la pauvreté, les participants au Sommet ont pris acte du rôle essentiel joué par le système des Nations Unies à cet égard. Les organisations internationales, en particulier les institutions financières internationales, et les donateurs ont été encouragés à soutenir les politiques et programmes visant à parvenir à l'objectif de l'élimination de la pauvreté et de la satisfaction des besoins de base de tous. C'est ainsi que les gouvernements des pays développés se sont engagés à œuvrer en vue de réaliser l'objectif convenu pour l'aide publique au développement.

7. Cinq ans après le Sommet et trois ans après la proclamation de la Décennie, l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session extraordinaire, a reconnu que la lutte contre la pauvreté avait enregistré des résultats contrastés². Les pays en développement étaient nombreux à avoir vu augmenter les effectifs des miséreux et la prestation de services sociaux se détériorer, de sorte qu'une part notable de la population n'avait pas accès aux services sociaux de base. Le manque de ressources et le sous-développement économique, s'ajoutant à des infrastructures insuffisantes et à des systèmes administratifs peu performants, avaient contré la lutte contre la pauvreté.

8. Dans ce contexte, la session extraordinaire a décidé de se fixer une cible audacieuse, celle de réduire de moitié, à l'horizon 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême, soulignant la nécessité d'adopter des stratégies nationales globales d'élimination de la pauvreté qui seraient intégrées dans les politiques à tous les niveaux, notamment dans les domaines économique et budgétaire. Les gouvernements ont également été encouragés à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de croissance économique à long terme en faveur des pauvres, ayant pour but d'accroître leurs possibilités et de renforcer leurs capacités en leur ouvrant l'accès aux moyens de production et au microcrédit et en mettant en œuvre des programmes visant à améliorer la productivité, les connaissances, les compétences et les capacités.

9. En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire de l'ONU, les dirigeants du monde ont renouvelé l'engagement pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et ont placé l'élimination de la pauvreté au nombre des grands objectifs de l'agenda mondial pour le développement de l'ONU³. Deux ans plus tard, le Consensus de Monterrey⁴ issu de la Conférence internationale sur le financement du développement a défini l'élimination de la pauvreté comme constituant un défi systémique devant être abordé sous un angle large. Il a donné lieu à un nouveau pacte mondial engageant les pays en développement à améliorer leurs politiques et leur gouvernance et invitant simultanément les pays développés à renforcer leur appui, notamment à fournir aux pays en développement une aide accrue et de

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément n° 3 (A/S-24/8/Rev.1)*, chap. IV, annexe, sect. II, par. 10.

³ Voir résolution 55/2, partie III.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

meilleure qualité, à accorder un allègement de la dette et à améliorer l'accès aux marchés de ces pays, facteurs importants pour l'élimination de la pauvreté.

10. Neuf ans après la proclamation de la Décennie, les participants au Sommet mondial de 2005 se sont dits encouragés par la réduction de la pauvreté constatée dans certains pays, demeurant toutefois préoccupés par la lenteur et les disparités observées dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des autres objectifs de développement dans certaines régions. Ils ont réaffirmé leur volonté d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable et la prospérité pour tous dans le monde entier. Les participants ont souligné qu'il était impérieux d'agir, notamment dans le cadre de stratégies et d'efforts nationaux de développement plus ambitieux, soutenus par une coopération internationale accrue.

1. Cadres de développement nationaux et élimination de la pauvreté

11. Au cours de la Décennie, de nombreux pays en développement ont accordé un rang de priorité plus élevé à la pauvreté en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté ainsi qu'en élaborant et en appliquant des plans d'élimination de la pauvreté. Afin de soutenir les efforts déployés à l'échelle nationale pour réaliser des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, le système des Nations Unies a mis en place des cadres opérationnels intégrés pour renforcer les capacités des pays.

12. La première de ces mesures, l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté, a été lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1996. Elle a permis de soutenir les efforts consentis par plus de 100 pays pour diagnostiquer la pauvreté et améliorer leur capacité d'analyse et d'exécution des politiques. Par des activités telles que les évaluations qualitatives de la pauvreté, les enquêtes sur les ménages et les cartes de la pauvreté, les analyses des dépenses sociales et de l'aide allant aux services de base et les rapports nationaux sur le développement humain, l'Initiative a permis de mieux faire prendre conscience de la pauvreté, stimuler le débat national et mobiliser les acteurs nationaux autour d'objectifs politiques communs en matière de stratégies de réduction de la pauvreté.

13. En 1999, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont lancé le programme de stratégies de réduction de la pauvreté comme nouveau moyen d'orienter l'aide de manière que les crédits consentis au titre de l'allègement de la dette servent à réduire la pauvreté. Les stratégies de réduction de la pauvreté reposent sur les principes de base suivants : elles doivent répondre plus particulièrement aux besoins des pauvres; elles doivent tenir compte du fait que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel; elles doivent répondre spécifiquement aux besoins du pays, et leur adoption comme le suivi de leur exécution doivent faire largement intervenir la société civile; elles doivent s'inscrire dans une perspective à long terme des problèmes et des besoins.

14. Les stratégies de réduction de la pauvreté ont contribué, dans de nombreux pays, à placer la lutte contre la pauvreté au cœur du débat public. En janvier 2007, 64 pays, soit 34 en Afrique, 11 en Asie, 8 en Amérique latine et 11 économies en transition, avaient présenté des documents de stratégie pour la réduction de la

pauvreté (DSRP) au Conseil d'administration de la Banque mondiale⁵. Moins de la moitié des pays ayant élaboré des DSRP bénéficiaient de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

15. Les DSRP sont de plus en plus axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le premier objectif. Dans ce sens, ils ont offert un cadre opérationnel permettant aux gouvernements de se fixer des priorités de développement, en particulier l'élimination de la pauvreté, et de définir les politiques, programmes et ressources dont ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs⁶. Plusieurs pays ont ainsi pu améliorer leurs résultats politiques et institutionnels. Toutefois, le cadre de la gouvernance reste globalement difficile dans la plupart des pays à faible revenu⁷, pour qui l'élaboration de stratégies à moyen terme dans le but de réaliser des objectifs de développement à long terme s'est révélée une entreprise insurmontable⁶. Qui plus est, les ressources dont disposent les pays sont souvent très loin de correspondre aux crédits dont ils ont besoin pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'on estime que, pour un pays à faible revenu type, le financement supplémentaire des interventions publiques requises est de l'ordre de 10 à 20 % du produit national brut (PNB)⁸.

16. La nécessité de déterminer, dans chaque pays, les circonstances entourant la pauvreté et les contraintes s'exerçant sur ses capacités avant de mettre au point des politiques pour y faire face était l'une des principales considérations qui ont guidé le Secrétaire général de l'ONU dans le programme de réforme qu'il a envisagé en 1997 pour accroître l'efficacité et la cohérence de l'Organisation à l'heure de soutenir les pays cherchant à réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Depuis l'adoption des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tant qu'outils de planification et d'évaluation stratégiques pour le système des Nations Unies au niveau des pays, 164 bilans ont été établis et 146 plan-cadres ont été déclarés achevés⁹.

17. Les évaluations et programmes réalisés initialement au titre des cadres de développement nationaux tendaient à considérer la pauvreté uniquement sous l'angle des revenus – en contraste radical avec la nature multidimensionnelle et complexe de la pauvreté reconnue lors du Sommet mondial pour le développement social. L'adoption de la Déclaration du Millénaire, qui fixait le seuil de pauvreté à moins d'un dollar par jour, a dans un premier temps renforcé cette tendance. Mais les résultats très mitigés des interventions fondées sur un concept aussi étriqué ont mené à une évolution des mentalités s'agissant de la pauvreté et de la réduction de la pauvreté, et à l'adoption d'une définition du phénomène non seulement en termes de revenus, mais aussi d'accès aux services de santé et d'aide sociale ou à l'éducation, l'égalité des sexes, l'exclusion sociale, l'incapacité à se faire entendre et l'absence de représentation étant également des critères.

⁵ Voir <http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/boardlist.pdf>.

⁶ « 2005 review of the poverty reduction strategy approach: balancing accountabilities and scaling up results » (Washington, Fonds monétaire international/Banque mondiale, 2005).

⁷ Banque mondiale, Governance Research Indicators Dataset (Washington, 2003).

⁸ Voir *United Nations Millennium Project, Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals* (Londres, Earthscan, 2005), chap. 17.

⁹ En février 2007.

18. Les pays qui ont remporté des succès significatifs dans la réduction de la pauvreté y sont parvenus en adoptant des stratégies à long terme tenant compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de la diversité de la population indigente sans négliger la situation économique, sociale et culturelle des pays visés. Il faut donc que les gouvernements assument l'initiative et la responsabilité pleine et entière du développement de leur pays, mais aussi qu'ils puissent se doter de la politique de leur choix. Il importe en particulier d'élargir la marge de manœuvre politique pour le développement dont disposent les pays en alignant les partenariats internationaux sur les stratégies nationales conçues par les pays eux-mêmes. C'est ainsi que les gouvernements se sont engagés, lors du Sommet mondial de 2005, à adopter, à l'horizon 2006, des stratégies globales de développement au niveau national.

2. Partenariat mondial pour le développement

19. La reconnaissance de la nécessité de compléter les efforts de lutte contre la pauvreté déployés à l'échelle nationale par des programmes de soutien à l'échelle mondiale a été réaffirmée lors de toutes les conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment lors du Sommet mondial pour le développement durable, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial de 2005. Cependant, l'action commune pour le développement doit encore se concrétiser pleinement. Dans une certaine mesure, les tendances de l'aide publique au développement (APD) pendant la première Décennie reflètent une tentative de traduire cet engagement en actes.

20. Au cours de la première Décennie, l'aide publique au développement a décrit une tendance à la hausse. Après un déclin prolongé dans les années 90, l'aide au développement fournie par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est passée de 48,5 milliards de dollars en 1997 à 52-53 milliards au cours de la période 1998-2001, avant d'enregistrer une augmentation rapide pour atteindre le chiffre record de 106,8 milliards de dollars en 2005¹⁰. En 2006, l'APD est tombée à 103,9 milliards, soit un repli de 5,1 % en dollars constants¹¹. Toutefois, l'augmentation de l'APD en 2005 était en grande partie motivée par la réduction de la dette tandis que, en valeur réelle, les dépenses consenties pour des programmes de développement essentiels demeuraient au niveau du début des années 90.

21. En outre, l'APD est toujours loin d'égaliser 0,7 % du revenu national brut des pays développés, qui est un des objectifs des Nations Unies. En 2006, l'aide au développement atteignait à peine 0,3 %. Depuis la Déclaration du Millénaire, seuls cinq des 22 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont atteint ou dépassé cet objectif pour l'APD¹².

22. La coopération internationale pour le développement, en particulier les programmes d'aide des institutions financières internationales ainsi que de certains pays donateurs, s'est davantage axée sur les pays les plus pauvres. En conséquence,

¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques. *Development Database on Aid from DAC Members: DAC Online* (Paris, 2007). La base de données peut être consultée à l'adresse suivante : <http://stats.oecd.org/wbos/default.aspx?DatabasetCode=TABLE>.

¹¹ José Antonio Ocampo : Allocution devant le Comité du développement, Washington, 15 avril 2007.

¹² *Rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.I.15).

l'APD destinée aux pays les moins avancés (PMA) a plus que doublé entre 2000 et 2005 tandis que les efforts engagés pour relever les défis de la pauvreté dans les pays en développement à revenu moyen ont reçu un appui international limité.

23. Les progrès accomplis en vue d'alléger la dette extérieure des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres, comme il est convenu dans la Déclaration du Millénaire, se sont révélés décisifs pour améliorer leur capacité financière d'investir dans des domaines à retombées sociales élevées et, partant, dans des programmes de réduction de la pauvreté plus efficaces. Deux initiatives ont joué un rôle significatif à cet égard. L'Initiative PPTE a permis, dans 29 pays, de réduire de 90 % l'encours de la dette et de 2 % le service de la dette entre 1999 et 2005¹³. Pour ces pays, l'allègement du service de la dette en valeur nominale a représenté 61 milliards de dollars, somme qui leur a permis d'augmenter de 3 % les dépenses publiques consenties pour l'éducation et la santé. Depuis 2005, l'introduction de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a permis à 19 pays ayant avancé dans leurs réformes économiques et sociales de bénéficier d'un allègement supplémentaire de 30 milliards de dollars.

24. Le commerce international, d'abord considéré par les institutions financières internationales comme un moyen d'induire la croissance économique et de réduire la pauvreté, a été réévalué avec plus de circonspection. Les gains de productivité découlant du commerce se sont limités aux pays ayant des filières d'exportation établies dans les secteurs agricole ou manufacturier, alors que les pays qui commençaient tout juste à développer leurs capacités de production dans l'un ou l'autre secteur ont fortement accusé le contrecoup économique et social d'une libéralisation prématurée du commerce.

B. Principaux défis

1. Réduction de la pauvreté : un bilan mitigé

25. La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, il faut pour l'évaluer prendre en compte un ensemble d'indicateurs tels que le revenu, la faim, la santé et l'éducation, et le traitement équitable des deux sexes.

26. Une évaluation de la pauvreté en fonction du revenu effectuée tout au long de la Décennie permet de tirer trois grandes conclusions. Premièrement, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans les pays en développement a augmenté à la fin des années 90 : le nombre total de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour y est passé de 1 milliard 88 millions en 1996 à 1 milliard 109 millions en 1999, tandis que celui des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour est passé de 2 milliards 666 millions à 2 milliards 721 millions¹⁴. Deuxièmement, la population vivant dans la pauvreté absolue ne cesse de diminuer depuis 2000. En 2004, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar ou de 2 dollars par jour a chuté pour s'établir, respectivement, à 969 millions et 2 milliards 534 millions. En conséquence, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté extrême a diminué, passant de 22,7 % en 1999 à 18,1 %, de même que celui de la population vivant avec 2 dollars par jour, bien qu'à un rythme plus lent, car les personnes qui

¹³ Banque mondiale, *World Development Indicators, 2007* (Washington, 2007).

¹⁴ Shaohua Chen et Martin Ravallion, « Absolute poverty measures for the developing world, 1981-2004 », World Bank Policy Research, série Documents de travail n° 4211 (Washington, 2007).

parviennent à se hisser au-dessus du seuil de 1 dollar ne franchissent pas la barre des 2 dollars. Troisièmement, si les tendances actuelles devaient se poursuivre, l'on devrait toujours compter, selon les estimations, plus de 800 millions de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour en 2015¹⁵.

27. Bien que le monde dans son ensemble soit en passe de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement qui a trait à la pauvreté, des disparités importantes subsistent au niveau régional. De nombreux pays continuent à faire face à des obstacles considérables lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté. La réduction de la pauvreté au niveau mondial résulte de la croissance enregistrée en Asie orientale et en Asie de l'Est, régions qui sont sur le point d'atteindre les objectifs en question.

28. L'Afrique subsaharienne est en revanche la région la moins susceptible d'atteindre l'objectif relatif à la pauvreté. Entre 1996 et 2004, la proportion des personnes vivant dans la pauvreté extrême y est passée de 47,7 à 41,1 %, mais la croissance démographique qui ne cesse d'augmenter a maintenu le nombre de pauvres à près de 300 millions. Cette région, qui enregistre déjà le taux de pauvreté le plus élevé du monde, a vu sa situation se détériorer encore, puisque l'on y dénombre 30 % du total mondial des personnes vivant dans l'extrême pauvreté¹³.

29. Les données existantes permettent également de conclure que, dans l'ensemble, le taux de pauvreté a chuté bien plus en zone rurale qu'en zone urbaine¹⁶. Toutefois, la répartition de la pauvreté entre zones rurales et zones urbaines varie considérablement d'une région à l'autre. L'Asie du Sud et l'Amérique latine enregistrent les ratios pauvreté urbaine-pauvreté rurale les plus élevés.

30. La faim chez les enfants, mesurée d'après la proportion d'enfants de moins de 5 ans en déficit pondéral, a diminué d'un cinquième dans le monde entre 1990 et 2005¹⁷. Toutefois, certaines régions n'ont que peu de chances de réaliser l'objectif de réduction de moitié du pourcentage d'affamés. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne continuent d'afficher les pourcentages les plus élevés d'enfants sous-alimentés : en 2005, leur proportion dans l'une et l'autre régions était, respectivement, de 46 % et 29 %.

31. S'agissant des indicateurs de la santé, les pays en développement ont accompli quelques progrès de taille. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les régions en développement est tombé de 106 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 83 en 2005¹⁸. Cela étant, les avancées ne se sont pas produites au même rythme dans toutes les régions ou dans tous les pays. L'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les pays de la CEI n'ont enregistré que des succès limités. Lorsque les services de santé de base étaient défectueux, les taux de survie des enfants ne se sont pas améliorés. En outre, dans les pays ayant accompli des progrès significatifs, la situation en matière de mortalité infantile s'est améliorée beaucoup plus rapidement parmi les groupes sociaux plus favorisés ou plus instruits que chez les pauvres.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid., p. 8

¹⁸ Ibid., p. 15.

32. Les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation peuvent être évalués par une analyse du taux net de scolarisation dans le primaire. Dans les régions en développement, ce chiffre est passé de 80 % en 1990 à 88 % en 2005, mais il n'inclut pas les pays qui étaient en situation de conflit ou d'après conflit¹⁹. On peut également en déduire que les filles et les enfants des familles les plus pauvres ou rurales étaient toujours les moins susceptibles d'être scolarisés. L'alphabétisation des adultes s'est également améliorée, quoiqu'elle présente toujours des inégalités entre hommes et femmes. Le taux d'alphabétisation des hommes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est passé de 78 % à 83 % entre 1990 et 2002, tandis que, chez les femmes, il a progressé de 62 % à 70 %²⁰. Bien que l'Afrique subsaharienne ait avancé sur la voie de la scolarisation universelle, elle se trouvait toujours en retard par rapport à d'autres régions, avec 30 % des enfants en âge de suivre un enseignement primaire non scolarisés.

2. La création d'emplois laisse à désirer

33. La création d'emplois décents et productifs est le moyen le plus efficace et le plus durable de réduire la pauvreté. Néanmoins, les résultats affichés au cours de la décennie à travers le monde au chapitre de la promotion de l'emploi ont été décevants. Entre 1996 et 2006, la population active dans le monde a augmenté de 16,6 % pour atteindre 2,9 milliards, ce qui représente environ deux tiers des 4,6 milliards de personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 ans ou plus. Pendant la même période, le taux de chômage, dans le monde, est passé de 6 à 6,3 % tandis que le nombre de chômeurs augmentait de 34 millions, pour atteindre 195 millions en 2006. Cette augmentation du chômage a eu lieu alors que la production économique mondiale progressait de 3,8 % par an, donnant naissance au phénomène dit de la croissance non génératrice d'emplois.

34. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de chômage est resté au voisinage de 8 % pendant la période 1996-2006, la croissance économique, de 3 % en moyenne, absorbant l'augmentation de la population active. En revanche, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, le taux de chômage est passé de 3,7 % en 1996 à 6,6 % en 2006, ce qui reflète en partie l'impact persistant de la crise survenue en Asie en 1997 et 1998. Durant la même période, le chômage en Asie du Sud est passé de 4,4 % à 5,2 % en dépit d'une croissance du produit intérieur brut de 5,8 % en 2005.

35. En Afrique, le taux de chômage reste un des plus élevés au monde, mais la situation par pays est très contrastée. En Afrique subsaharienne, il a légèrement augmenté entre 1996 et 2006, de 9,2 % à 9,8 %, alors que le PIB augmentait pendant cette période de 3,9 % par an. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il a baissé de 13 % à 12,2 %.

36. Le taux de chômage ne permet pas à lui seul de donner un aperçu complet de la situation de l'emploi dans le monde; il ne révèle pas le lien existant entre le travail et la pauvreté. En fait, dans les pays en développement, la plupart des pauvres ne chôment pas : ils exercent un travail peu productif, dont la rémunération

¹⁹ Ibid., p. 11.

²⁰ Groupe de la Banque mondiale, base de données statistiques sur l'éducation *EdStats*, à l'adresse : <http://www1.worldbank.org/education/edstats/>, et base de données statistiques sur les questions de parité *GenderStats*, à l'adresse : <http://www.devdata.worldbank.org/genderstats/home.asp>.

ne leur permet pas de se hisser, eux et leur famille, au-dessus du seuil de pauvreté. On estime qu'en 2006, 1,4 milliard de travailleurs ne gagnaient pas assez pour qu'eux-mêmes et leur famille s'élèvent au-dessus du seuil de pauvreté, soit 2 dollars par jour, bien que la proportion de travailleurs pauvres travaillant pour 2 dollars par jour ait été ramenée de près de 55 % en 1996 à 47,4 % en 2006.

37. Entre 2000 et 2006, le nombre total des travailleurs pauvres vivant avec 1 dollar par jour est passé de 570 millions à 503 millions, sauf en Afrique subsaharienne, où il a augmenté de 14 millions. En Amérique latine et au Moyen-Orient/Afrique du Nord, la situation est demeurée pratiquement inchangée. Au cours de la même période, le total des travailleurs pauvres vivant avec 2 dollars par jour a diminué dans les pays d'Europe centrale et orientale (non membres de l'UE) et la CEI et, surtout, en Asie de l'Est. Ce chiffre a toutefois augmenté en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, en Asie du Sud et au Moyen-Orient/Afrique du Nord, la hausse la plus significative – de 26 millions – se produisant en Afrique subsaharienne. C'est l'Afrique qui compte la plus grande proportion de travailleurs pauvres dans l'emploi total, cette région étant en butte à des problèmes tels que la faible productivité, le sous-emploi, la forte croissance démographique, l'augmentation du chômage des jeunes et les incidences du VIH/sida sur la main-d'œuvre²¹.

3. Inégalités dans l'accès aux fruits du développement

38. Les conférences mondiales ont fait prendre conscience du fait qu'une expansion économique largement partagée et équitable est primordiale pour éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce type de croissance influe directement sur la réduction de la pauvreté et l'accroissement des ressources et des moyens permettant d'atteindre d'autres objectifs de développement. C'est pourquoi il est particulièrement important d'accélérer la croissance économique axée sur les pauvres qui crée des emplois productifs.

39. Depuis le début des années 2000, une tendance très encourageante se dessine au niveau des chiffres de la croissance des pays en développement, grâce à l'amélioration des politiques et de la conduite des affaires publiques. Cependant, les avantages de cette croissance économique des régions en développement se répartissent de manière inégale entre et dans les pays. Au Moyen-Orient/Afrique du Nord et en Amérique latine-Caraïbes, le revenu par habitant a diminué entre 1991 et 2001. Seuls l'Asie de l'Est, le Pacifique et l'Asie du Sud ont connu une embellie au cours de la même période²².

40. Alors que de nombreux pays en développement enregistrent une croissance économique, les données révèlent que, dans la société, ce sont les plus pauvres qui en profitent le moins. Entre 1990 et 2004, la part de la consommation nationale du cinquième le plus pauvre de la population des pays en développement est passée de 4,6 à 3,9 %¹². C'est en Amérique latine-Caraïbes et en Afrique subsaharienne que les inégalités demeurent les plus criantes, puisqu'à ce cinquième de la population

²¹ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2005 : Relever le double défi du chômage et de la pauvreté en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.11.K.9), chap. 2.

²² *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2005 : La crise de l'inégalité* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.IV.5).

sont revenus, respectivement, 2,7 % et 3,4 % de la consommation nationale en 2004. En Asie de l'Est, le fossé se creuse désormais considérablement, puisque la part de la consommation nationale de cette frange la plus pauvre de la population représentait 4,5 % de la consommation nationale en 2004, contre 7,1 % en 1990.

4. Accès aux ressources financières

41. L'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que des services financiers tels que le crédit, l'épargne ou l'assurance en faveur des indigents et des personnes à faible revenu, pourraient jouer un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de la Décennie, de nombreuses études ont révélé que le microcrédit et le microfinancement permettent aux populations pauvres d'accroître leur revenu et de se constituer des actifs, contribuent à créer des emplois et encouragent l'égalité des sexes. Ils améliorent également la productivité de l'agriculture et de l'économie urbaine non structurée, contribuant ainsi à une répartition équitable des fruits de la croissance économique. En facilitant l'accès à des services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, le microcrédit et le microfinancement contribuent à l'autonomisation des femmes indigentes, qui peuvent ainsi transformer leurs gains en investissements essentiels.

42. En outre, l'accès à des services financiers, tels que les prêts, l'épargne, la microassurance et autres produits, permet aux populations pauvres de se prémunir face aux crises économiques ou aux catastrophes naturelles. Le microfinancement permet également aux ménages de mieux gérer les risques grâce au renforcement du capital social par la formation et le perfectionnement.

43. Si les programmes et initiatives de microfinancement en faveur des pauvres sont devenus populaires au cours de la dernière décennie, les besoins de microcrédit et de microfinancement demeurent largement insatisfaits. À travers le monde, de 400 à 500 millions de pauvres et de personnes à faible revenu n'ont toujours pas accès au microfinancement. Atteindre les plus pauvres parmi les pauvres constitue, en particulier, un défi de taille. En dépit des nombreux rapports et études confirmant leur contribution réelle à la lutte contre la pauvreté, le microcrédit et la microfinance ne sont ni la panacée contre la pauvreté ni la formule magique du développement social. Ces services ne sont réellement efficaces que dans des situations données et avec certains types de clients seulement.

44. Il est évident que beaucoup de clients pauvres, et surtout extrêmement pauvres, se refusent de recourir aux services de microcrédit ou de microfinancement tels qu'ils leur sont proposés. En général, les programmes de microcrédit qui requièrent des remboursements continus, réguliers et souvent d'un montant important ne sont guère attrayants ou viables pour les familles pauvres qui n'ont pas de revenu permanent stable et important. Plus que le crédit, les personnes extrêmement pauvres ont besoin de programmes de protection sociale qui leur permettent de subvenir à l'essentiel de leurs besoins.

45. Il faut chercher parallèlement à bâtir un marché pour les clients du microfinancement, en mettant en place l'infrastructure requise, en ouvrant des marchés destinés à absorber la production des pauvres, ou en assurant des services d'aide aux entreprises. Ce sont souvent ces activités qui créeront les conditions favorables au microfinancement et non le contraire.

5. Réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne

46. L'Afrique, notamment sa partie subsaharienne, continue à rencontrer des difficultés majeures à l'heure de lutter contre la pauvreté. La croissance soutenue du PIB enregistrée en Afrique tout au long de la Décennie ne s'est que faiblement répercutée sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement²³. Les forts taux de croissance résultaient de l'exportation de produits de base et ne sont pas allés de pair avec une création d'emplois significative. Les investissements ont profité aux secteurs à forte intensité de capital, tels que l'extraction minière et l'énergie, au détriment du secteur manufacturier, dont la part du PIB et de la main-d'œuvre pour l'Afrique a diminué dans les années 2000. Qui plus est, les secteurs traditionnels à forte intensité de main-d'œuvre ont perdu leur avantage compétitif sur les marchés tant nationaux qu'étrangers à l'expiration, le 1^{er} janvier 2005, de l'Accord sur les textiles et les vêtements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En conséquence, l'agriculture est demeurée la principale source d'emplois en Afrique, absorbant 70 % de la main-d'œuvre en 2005.

47. En Afrique australe et en Afrique du Sud-Est, la propagation croissante du VIH/sida a continué à grever lourdement l'offre de main-d'œuvre et la productivité du travail. En 2006, on estimait à 25 millions le nombre de personnes vivant avec le VIH en Afrique subsaharienne, soit 63 % des séropositifs et 90 % des enfants vivant avec le virus dans le monde²⁴. Les femmes représentaient 59 % de la population infectée de la région, un chiffre inégalé dans le monde.

48. La pandémie a provoqué en Afrique une crise dans un secteur de la santé déjà peu performant et mal équipé; elle détruit les réseaux traditionnels de solidarité, menace l'agriculture et accentue la malnutrition, compromet la réalisation de progrès dans l'éducation et la santé et, d'une manière générale, mine les efforts déployés en vue de réduire la pauvreté.

49. Les programmes macroéconomiques de stabilisation et de réforme, à la fois ambitieux et uniformes que les gouvernements africains ont mis en œuvre sous la pression des institutions financières internationales, se sont révélés inaptes à remédier aux contraintes structurelles des différents pays et à valoriser leur potentiel de croissance, ainsi qu'à placer les pays d'Afrique sur les rails du développement social et institutionnel. Malheureusement, les options qui permettraient d'élaborer et d'exécuter des politiques budgétaires pragmatiques et des politiques monétaires judicieuses, préservant la stabilité macroéconomique tout en favorisant l'investissement, la création d'emplois et la croissance, demeurent limitées en raison du poids écrasant de la dette africaine.

50. L'encours de la dette extérieure de l'Afrique est demeuré important, puisqu'il égalait 286 milliards de dollars en 2005 contre 311 milliards en 1995. Les paiements au titre du service de la dette, ramenés de 32,8 milliards de dollars en 1997 à 23,1 milliards en 2002, ont progressé à nouveau pour atteindre 31,8 milliards en 2005²⁵. Face à ce défi, la communauté internationale est convenue d'appliquer un

²³ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2007 : Accélérer le développement de l'Afrique par la diversification économique*, p. 2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.K.1).

²⁴ Voir Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), *AIDS Epidemic Update : December 2006* (Genève, 2006)

²⁵ Voir E/2006/17, p. 13.

certain nombre de programmes d'allégement de la dette. En 1996, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont lancé l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) dans le but de réduire la dette extérieure des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde pour en accélérer la croissance et le développement. En 1999, l'Initiative PPTE a été modifiée de manière à renforcer les liens entre l'allégement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques sociales. En 2005, elle a été complétée par l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), destinée à aider à accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. Les espoirs de voir la dette extérieure de la région diminuer sensiblement sous l'effet de l'Initiative PPTE et les réformes économiques stimuler les apports de capitaux privés ont été lents à se matérialiser. Sur les 41 pays de la catégorie des pays très endettés, 33 se trouvent en Afrique. À ce jour, des mesures d'allégement de la dette ont été approuvées pour 30 pays parmi les plus endettés, dont 25 pays d'Afrique. Depuis ses débuts, l'Initiative a permis d'alléger le service de la dette des pays très endettés pour un montant de 35 milliards de dollars.

52. Les mesures prises pour alléger la dette des plus pauvres parmi les pauvres ont également été examinées à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) en 2002. Bien que les participants se soient entendus sur un nouveau partenariat mondial pour le développement, ils ne se sont fixé aucun objectif spécifique en matière d'allégement de la dette. Reconnaisant la nécessité pour les pays en développement d'assumer l'initiative dans la lutte qu'ils mènent contre la pauvreté, les participants ont encouragé les pays riches à soutenir de tels efforts en augmentant leur aide financière et en favorisant une plus grande libéralisation des échanges.

53. La promotion de la prise en main par l'Afrique des défis du développement du continent a également été adoptée par le Sommet du Groupe des huit pays industrialisés (G-8), qui s'est déroulé à Gleneagles (Écosse) en 2005. Dans le communiqué de Gleneagles, les dirigeants du G-8 se sont engagés, notamment, à renforcer le financement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Ils sont convenus de doubler l'aide à l'Afrique à l'horizon 2010, en mobilisant au moins 25 milliards de dollars par an, ce qui correspond à plus du double du montant enregistré en 2004.

54. En 2004, l'APD totale pour l'Afrique s'est élevée à 26,5 milliards de dollars, contre 16,2 milliards en 2001. Elle est demeurée inchangée depuis 2004, si l'on fait abstraction de l'allégement de la dette et des initiatives spéciales²⁶. Cependant, l'aide totale en faveur de l'Afrique n'a toujours pas atteint le pic historique des 33,3 milliards de dollars enregistrés en 1990. Cinq ans après la Conférence internationale sur le financement du développement et deux ans après l'engagement pris au Sommet de Gleneagles, nous sommes loin de l'augmentation progressive de l'aide à l'Afrique qui avait été prévue en appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement²⁷.

55. Nonobstant les initiatives d'allégement de la dette, la question demeure de savoir si ces initiatives sont aptes à répondre aux besoins et aux priorités des pays pauvres très endettés d'Afrique. L'on s'accorde à reconnaître que, pour que toutes

²⁶ Voir Nations Unies : *Africa and the Millenium Development Goals, 2007 Update*, p. 4 (New York, 2007).

²⁷ Voir FMI et Banque mondiale : *Global Monitoring Report 2007*, p. 15.

ces initiatives se répercutent durablement sur le quotidien du commun des mortels, il faut que les crédits mobilisés pour alléger la dette profitent réellement aux pauvres et aux autres groupes socialement défavorisés. Pour ce faire, les pays d'Afrique devront engager un ensemble de réformes sociales, économiques, financières et politiques d'envergure propres à améliorer la transparence, à réduire la corruption et à stimuler une croissance économique tous azimuts.

C. Initiatives spécifiques

56. Durant la Décennie, l'élimination de la pauvreté a été mise au premier plan dans les travaux du mécanisme intergouvernemental et inscrite comme thème principal des sommets mondiaux, particulièrement ceux qui se sont tenus sous l'égide de l'Assemblée générale. Les questions examinées et les décisions prises durant les sessions de fond du Conseil économique et social au cours de la Décennie, particulièrement les thèmes inscrits à l'ordre du jour de ses débats de haut niveau et des débats consacrés aux questions de coordination, ont mis l'accent sur des problèmes fondamentaux liés aux politiques, à la mise en œuvre et à la coordination, dans le but d'accélérer le processus de réduction de la pauvreté. Les résultats des délibérations de la Commission du développement social ont contribué à enrichir le débat entre les États Membres, à mettre en avant la nature complexe et multidimensionnelle de la pauvreté et à souligner l'importance capitale de la création d'emplois dans la lutte contre la pauvreté.

57. Beaucoup d'initiatives spéciales ont été prises durant la Décennie afin de renforcer l'engagement des pays d'éliminer la pauvreté au niveau national et international : le Fonds de solidarité mondial, l'Année internationale du microcrédit, la Journée internationale de la solidarité humaine. La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté a également connu un nouvel essor et une plus grande notoriété.

1. Le Fonds de solidarité mondial

58. Dans le cadre de la Décennie, le concept de solidarité a pris une importance cruciale dans le combat contre la pauvreté qui unit toutes les parties intéressées, grâce à des initiatives telles que la création du Fonds de solidarité mondial pour l'élimination de la pauvreté et la proclamation de la Journée internationale de la solidarité humaine.

59. Par sa résolution 57/265, l'Assemblée générale a mis en place le Fonds de solidarité mondial, qui a été créé en février 2003 en tant que fonds d'affectation spéciale du PNUD. Son objectif est d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement humain et social dans les pays en développement, en particulier dans les franges les plus pauvres de la population. Un rapport contenant des recommandations sur les mécanismes, modalités de fonctionnement, attributions, mandats et méthodes de gestion du Fonds a été présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale (A/57/137). Les ressources du Fonds sont destinées à contribuer à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 et à d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, la réduction de la mortalité infantile de deux tiers et de la mortalité maternelle de trois quarts, la réalisation de l'accès universel à l'éducation de base, et l'amélioration des conditions de vie dans les taudis.

60. Conformément à la résolution 57/265, le Fonds doit encourager le rôle du secteur privé et des particuliers dans le financement de ses interventions. En outre, le Fonds donnera suite aux demandes reçues de gouvernements de pays en développement relatives au financement de projets visant à lutter contre la pauvreté, notamment d'initiatives émanant d'organisations et de petites entités du secteur privé à l'échelon des collectivités. Un comité de haut niveau, constitué de membres compétents en matière de gestion, de développement et d'administration, a été mis en place afin de définir la stratégie du Fonds et de mobiliser les ressources nécessaires au lancement de ses activités.

2. L'Année internationale du microcrédit

61. En 2005, l'Année internationale du microcrédit (résolution 53/197) a été célébrée conjointement par les organismes des Nations Unies, les acteurs de la société civile et le secteur privé pour promouvoir le microfinancement et le microcrédit en tant qu'instruments essentiels dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Année a largement contribué à sensibiliser l'opinion mondiale au microcrédit et au microfinancement, a offert aux parties prenantes une tribune pour échanger des données d'expérience et des pratiques optimales, établir des partenariats et développer davantage les secteurs financiers qui offrent des services durables en faveur des pauvres. Cette année a été accueillie très favorablement et avec beaucoup d'intérêt par la communauté internationale et a incité celle-ci à redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international.

62. Les réalisations de l'Année sont à mettre au crédit de la collaboration entre divers acteurs, notamment des représentants de gouvernements, des comités nationaux, des organismes des Nations Unies, la communauté du microfinancement, les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé, les médias et les microentrepreneurs. Les activités et initiatives entreprises au niveau national ont joué un rôle clef dans la réussite de l'Année. Plus de 100 pays ont participé à l'action internationale visant à rendre les secteurs financiers accessibles à tous, et 61 pays ont mis en place des comités nationaux afin de célébrer l'Année. Les initiatives menées à ce titre ont donné naissance à un engagement solide de créer des secteurs financiers accessibles à tous au niveau national pour aider les pauvres et leurs communautés.

63. Plus de 300 réunions, conférences, forums et autres événements dans le monde entier ont eu pour thème la célébration de l'Année. Durant toutes ces manifestations, des experts ont échangé des vues et débattu de la manière d'améliorer les services financiers pour les pauvres. Beaucoup de conférences et de tables rondes ont été organisées avec des organisations non gouvernementales, des institutions de microfinancement et les plus grandes universités et écoles de commerce.

64. Parmi les activités menées à bien sous les auspices de l'Année en partenariat avec les organismes des Nations Unies, la publication du « Livre bleu »²⁸, ainsi que le projet relatif aux données, ont largement contribué à renforcer l'engagement des parties prenantes de développer des secteurs financiers offrant des services financiers peu coûteux et accessibles à tous. Le projet relatif aux données a réuni un petit groupe d'experts statisticiens et de chercheurs, qui ont corrigé les lacunes actuelles, établi des prévisions concernant les besoins futurs et défini la marche à

²⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.A.3.

suivre pour les gouvernements, le secteur privé et les organisations multilatérales dans la collecte d'informations sur l'accès au microfinancement. En outre, le Global Microentrepreneurship Awards Programme (programme mondial d'octroi de prix à des chefs de microentreprises) a contribué à célébrer et récompenser les microentrepreneurs du monde entier, tout en encourageant l'esprit d'entreprise, en créant des partenariats solides et en faisant connaître le rôle de cette catégorie d'entrepreneurs.

65. Faisant suite à l'Année internationale du microcrédit, le Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous a été créé dans le cadre du Fonds d'équipement des Nations Unies, pour un mandat de deux ans, et chargé essentiellement de conseiller les organismes et les États Membres des Nations Unies sur les problèmes mondiaux relatifs au financement accessible à tous. Lors de sa dernière réunion, le Groupe de conseillers a communiqué aux gouvernements, aux responsables de la réglementation, aux partenaires du développement et au secteur privé l'essentiel des pratiques optimales pour élargir l'accès des pauvres au financement.

3. La Journée internationale de la solidarité humaine

66. La Déclaration du Millénaire et le Sommet mondial de 2005 ont mis en avant les valeurs de partenariat et de solidarité dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en matière de pauvreté. La Journée internationale de solidarité humaine a été proclamée au lendemain du Sommet mondial de 2005 pour promouvoir la lutte contre la pauvreté et sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la solidarité. Au paragraphe 43 de sa résolution 60/209, l'Assemblée générale a décidé que la Journée internationale de la solidarité humaine serait célébrée le 20 décembre de chaque année.

67. La première Journée internationale de solidarité humaine a été lancée le 10 novembre 2006 lors d'une cérémonie au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en présence des représentants des gouvernements, et au cours de laquelle le logo de cette journée a été dévoilé. Le Conseil économique et social a également organisé une manifestation spéciale pour commémorer la Journée. Ces deux manifestations avaient pour but de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'appliquer le programme de développement des Nations Unies, notamment celui relatif à l'élimination de la pauvreté et à la promotion des valeurs de solidarité humaine.

4. La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

68. La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, célébrée tous les 17 octobre depuis 1993, continue de jouer un rôle majeur dans la sensibilisation de l'opinion publique et la mobilisation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

69. Cette journée a été célébrée partout dans le monde, principalement pour se remémorer et rendre hommage au combat quotidien des personnes qui vivent dans la pauvreté. C'est l'occasion de reconnaître les efforts et les difficultés des populations qui vivent dans la pauvreté et de faire entendre leur voix. Cette journée permet également de montrer que les pauvres sont au premier rang dans la lutte contre la pauvreté et que leur participation a toujours été un élément capital de ces célébrations.

70. L'évaluation de l'impact de la célébration de la Journée internationale et des moyens de mobiliser davantage les parties intéressées dans la lutte contre la pauvreté (A/61/308) a montré que cette manifestation peut contribuer à appuyer l'action visant à éliminer la pauvreté au niveau national, en encourageant le dialogue et la collaboration entre les parties intéressées. Les enseignements tirés de cette expérience, hormis la sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité d'éliminer la pauvreté et le lien entre celle-ci et les droits de l'homme, montrent que cette journée peut servir de lien entre les campagnes internationales et nationales pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui d'éliminer la pauvreté et la faim.

71. Dans les recommandations sur la promotion de la commémoration de la Journée internationale, les gouvernements ont été encouragés à faire de la Journée une journée nationale d'action associant toutes les parties concernées et les citoyens, afin que cette manifestation soit un point de ralliement pour les campagnes nationales et internationales d'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutes les parties prenantes ont également été encouragées à incorporer les droits de l'homme dans les discussions sur le développement, à faire de ce thème l'instrument central de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à s'assurer de la participation des pauvres et des groupes les plus isolés de la société. Enfin, les États Membres qui ne célèbrent pas actuellement la Journée internationale ont été encouragés à envisager de le faire.

III. Conclusions et recommandations

72. La présente évaluation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté arrive à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement. Le constat est sans surprises : la pauvreté recule partout dans le monde, mais il reste encore beaucoup à faire. Dans certaines parties du monde les progrès ont été plus lents. Un constat similaire avait été fait en 2000 lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à nouveau en 2005 lors du Sommet mondial. La conclusion qui s'impose est que l'ampleur de la tâche à accomplir exige que l'on allonge les délais.

73. À la fin de la Décennie, la réduction de la pauvreté est devenue le thème principal de tous les sommets et conférences internationaux et fait désormais partie intégrante du programme de développement. Les résultats mitigés en matière de réduction de la pauvreté ont permis de mieux comprendre la nature et l'étendue des problèmes de fond que les pays rencontrent dans leurs efforts pour réduire la pauvreté. Les solutions rapides proposées par la politique macroéconomique n'ont pas fonctionné, et le consensus actuel préconise la nécessité de développer des stratégies globales de développement national et des domaines d'action prioritaires.

74. Les stratégies de développement national doivent être générales et non sélectives. Elles doivent également s'appuyer sur une approche intégrée capable d'aborder la pauvreté dans toutes ses dimensions : l'accès aux services de santé, l'éducation, la nourriture, l'emploi productif, le travail décent et les ressources financières, l'égalité des sexes, l'autonomisation et la participation de tous les groupes défavorisés, y compris les pauvres, dans le processus de développement. Les domaines d'action stratégiques doivent faire une place à des politiques fiscales pragmatiques et des politiques monétaires judicieuses qui préservent la stabilité

macroéconomique tout en encourageant l'investissement public et privé, la création d'emplois et la croissance. Si le concept se précise, il n'en demeure pas moins difficile de le rendre opérationnel.

75. Il est devenu évident que, sans le soutien de la communauté des donateurs, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation des ressources naturelles ne peuvent être atteints par des pays ayant des difficultés sérieuses dans la lutte contre la pauvreté. Malheureusement les mesures destinées à associer l'aide publique au développement à l'action nationale de réduction de la pauvreté ne vont pas plus loin que l'allègement de la dette, et on a continué à financer les principaux programmes de développement tout au long de la Décennie.

76. Il est également important pour la communauté internationale de contribuer aux efforts nationaux en créant un environnement économique mondial qui favorise l'emploi dans les pays en développement.

À la lumière des questions soulevées dans le présent rapport, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Engager les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires à renouveler leur engagement et à continuer à déployer des efforts concertés dans la lutte contre la pauvreté aux niveaux national et international au moyen de diverses initiatives et activités;

b) Engager tous les pays touchés par l'extrême pauvreté à élaborer et exécuter une stratégie de développement national visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015;

c) Encourager les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs à continuer d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et en particulier celui de l'élimination de la pauvreté.
